



# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Renouvellement / PEDT 2021

## ACCUEIL PERISCOLAIRE PLAN MERCREDI

MAIRIE DE SAINTE FEYRE

-

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE FEYRE

9 Place Saint Hubert

23 000 SAINTE FEYRE

-

TÉL. : 05 55 80 00 17 / 05 55 80 02 32

EMAIL : [alsh@saintefeyre.fr](mailto:alsh@saintefeyre.fr)

2021



Mairie de  
Sainte-Feyre



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection  
des Populations

DDCSPP

## Le Sommaire

La réforme du Plan Mercredi.....	P.2
Le territoire de Sainte Feyre.....	P.3
Propos introductif.....	P.4
Les orientations du PET.....	P.6
Les objectifs du PEDT.....	P.7
Les actions du PET.....	P.8
Le Fonctionnement.....	P.10
Les moyens Humains.....	P.11
Les moyens Matériels.....	P.12
Les moyens Financiers.....	P.13
L'évaluation du PET.....	P.13
Annexe .....	



## La réforme du PEDT

La réforme du PEDT vise à assurer un grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur une semaine de 4 jours et la place des temps de loisirs périscolaires.

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, il convient de :

- Conclure avec les services de l'État et la caisse d'allocations familiales un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires
- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.

La charte qualité engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi sur 4 axes :

- Complémentarité éducative
- Inclusion et accessibilité de tous les publics
- Inscription du projet sur le territoire
- Diversité et qualité des activités

Ainsi, le Projet Educatif De Territoire est un projet évolutif partenarial qui vise notamment à :

- Centrer les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires en particulier le mercredi. De prévoir des activités les autres jours pendant la pause méridienne et après les cours.
- Elaborer et mettre en œuvre le Plan Mercredi dans le cadre du projet éducatif territorial qui nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.
- S'appuyer sur un partenariat entre les collectivités territoriales, les services de l'état et la CAF (MSA) pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire ; il peut ainsi contribuer à une politique de réussite éducative pour tous, et à favoriser l'accès de tous (y compris les enfants en situation de handicap) aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Mener une action éducative mettant en synergie les services de l'État, d'autres collectivités, la Caf (MSA), les associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires du Plan mercredi, d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique et les associations de parents d'élèves.

Le PEDT de Sainte-Feyre, reconnu par les acteurs locaux, utilise les moyens suivants :

- Mobiliser les acteurs de la communauté éducative (commune, établissements scolaires, associations, services de l'État, organismes publics, familles, jeunes et enfants) ;
- Mettre en œuvre un partenariat concerté pour rechercher un meilleur équilibre entre les différents temps de la journée : scolaire, périscolaire et extrascolaire et réfléchir de manière pertinente et cohérente à la notion d'accueil de l'enfant.
- Compléter et diversifier les enseignements fondamentaux par des activités accessibles à tous.
- D'assurer la cohérence des pratiques éducatives d'un territoire.





## Le territoire de Sainte Feyre

La commune de Sainte-Feyre se situe dans le département de la Creuse, en limite communale de Guéret, traversée par la RN145 et la départementale 942. Elle fait partie du canton de Guéret, également composé des communes de Guéret, La Saunière, Savennes et Saint-Laurent. Elle est incluse dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et dans le pays de Guéret.

### Informations principales à propos de Sainte-Feyre

Département - 23 - Creuse  
Code postal - 23000  
Code INSEE - 23193  
Population DGF - 2 544 habitants  
Surface - 30km<sup>2</sup>  
Surface par habitant - 13 631,82m<sup>2</sup>  
Densité - 73,36hab. au km<sup>2</sup>  
Altitude - 310m - 662m  
GPS - 46.1384, 1.915

### Présentation de Sainte-Feyre

Sainte-Feyre est la 5<sup>ème</sup> commune du département par sa population, s'étale sur une surface au sol de 30km<sup>2</sup> soit 13 631,82m<sup>2</sup> par habitant et située à une altitude comprise entre 310 mètres à son niveau le plus bas et 662 mètres à son point culminant.

### Villes et villages aux alentours de Sainte-Feyre

Dans le département 23 - Creuse, Sainte-Feyre est proche des villes de Guéret (à 5km au nord ouest), Saint-Sulpice-le-Guérétois (à 9km au nord ouest), Bourganeuf (à 24km au sud ouest), des villages de La Saunière (à 3km à l'est), Mazeirat (à 4km au nord est), Peyrabout (à 4km au sud est), Savennes (à 4km au sud ouest).

### Equipement de la ville de Sainte-Feyre

Sainte-Feyre de nombreuses entreprises dans tous les domaines d'activité : commerce, artisanat, services. Elle bénéficie aussi de nombreuses associations qui contribuent à une vie animée dans les domaines culturels, sportifs, caritatifs..

### LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES :

La commune de Sainte-Feyre dispose actuellement :

- d'une école maternelle (école Gustave Parot) : composée de trois classes, elle accueille les enfants à partir de 2 ans.
- d'une école élémentaire (école Henri Goumy) : composée de 7 classes.

- d'un RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté) : comprenant une enseignante spécialisée et un psychologue.
- d'un RAM (relais assistantes maternelles) : il propose des animations pour les enfants de 0 à 3 ans chaque mercredi.
- Une classe ULIS : Elle propose des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une **classe** ordinaire.

Un circuit de ramassage scolaire est mis en place par la Communauté d'Agglomération. Il assure le transport des enfants scolarisés.

### LES EQUIPEMENTS PERI ET EXTRA SCOLAIRES DECLARES DDCSPP :

- D'un accueil périscolaire qui s'articule autour de l'enseignement scolaire ouvert le matin, le midi et le soir pendant les semaines scolaires,
- D'un accueil extrascolaire (accueil de loisirs sans hébergement) : ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël.
- De deux mini bus de 9 places pour assurer les déplacements sur le territoire

### LES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

La commune dispose :

- de deux stades comprenant un terrain d'entraînement et des vestiaires
- d'un boulodrome
- d'un gymnase (espace sportif Raymond Poulidor) avec un plan d'eau et un par



## Propos introductif

Les activités Péri éducatives instaurées depuis 2013 sur la commune de Sainte-Feyre, ont favorisé l'accès de tous les enfants, quelque soit la situation sociale des familles, aux pratiques culturelles, artistiques, sportives. Ces ateliers ont été organisés dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT).

Le **Projet de territoire** s'inscrit sur le moyen et le long terme. Il repose sur :

- Des finalités et des intentions éducatives **sont identifiées et renforcées par un projet éducatif et un projet pédagogique spécifique aux accueils péri et extrascolaire**
- Des accueils péri et extrascolaires déclarés auprès de la DDCSPP,
- La programmation des actions sous forme d'ateliers et des Stages artistiques, culturelles et sportifs.
- Une méthodologie de travail avec les acteurs éducatifs.

Pour assurer cette qualité, le projet nécessite une cohérence éducative entre les différents temps qui rythment la journée d'un enfant (temps scolaire, périscolaire et de loisirs).

Les Accueils doivent intégrer des notions de choix individuel et collectif. Ils doivent permettre de faciliter les capacités d'expression, de communication et d'apprentissage de la vie par des échanges et des espaces éducatifs.

### Inscriptions

Pour l'inscription des enfants, une préinscription est prévue en amont pour l'accueil des enfants les mercredis. Les fiches d'inscription seront déposées au préalable soit à l'accueil de loisirs, soit en Mairie en effectuant une inscription en journée ou demi-journée et sur les ateliers/stages proposés. Cette fiche est transmise aux enfants par l'intermédiaire de l'équipe enseignante. Une inscription journalière est proposée aux familles le matin, midi et soir.

### Les Tarifs :

Les Accueils Périscolaires sont proposés aux enfants nécessitent la participation financière des familles, modulée selon les ressources :

- Accueil périscolaire du matin et du soir : tarif forfaitaire,
- Pause Méridienne (restauration) : tarif repas forfaitaire
- Mercredis (plan mercredi) : tarif en demi-journée ou en journée avec ou sans repas selon le QF des familles

### Le public et les infrastructures (caractéristiques et répartition):

L'accueil péri éducatif est ouvert durant les périodes scolaires (hors vacances scolaires). Il accueille les enfants de 3 à 12 ans. Les infrastructures se décomposent de la façon suivante :



#### Ecole maternelle :

Adresse : 1 place sainte Hubert 23000 SAINTE FEYRE

Tél. : 05.55.80.02.38

Email : [maternelle.sainte.feyre@ac.limoges.fr](mailto:maternelle.sainte.feyre@ac.limoges.fr)

Nombre de classe : 3 classes

Nombre d'enfants : 60 (variable selon les inscriptions scolaires),





*Ecole élémentaire* : Ecole Henri GOUMY  
 Adresse : 5 rue du Parc 23000 SAINTE FEYRE  
 Tél. : 05.55.80.06.33  
 Email : [ecole.sainte.feyre@ac-limoges.fr](mailto:ecole.sainte.feyre@ac-limoges.fr)  
 Nombre de classes : 7 classes  
 Nombre d'enfants : 120 (variable selon les inscriptions scolaires)



ACCUEIL DE LOISIRS  
 Adresse : Place de la Mairie 23 000 SAINTE FEYRE  
 Tél. : 05 55 80 02 32  
 EMAIL : [alsh@saintefeyre.fr](mailto:alsh@saintefeyre.fr)  
 Nombre de groupe : 2 groupes (3 à 5 ans et 6 à 12 ans)  
 Nombre d'enfants : 7 à 40 (variable selon les inscriptions).

### *Période de fonctionnement :*

La mise en place du PEDT s'articule autour de différents temps de vie (temps scolaire, péri et extrascolaire, vie familiale), l'accueil passe par un mode d'accueil et de loisirs, ouvert aux enfants sur les écoles maternelles et élémentaires, aux heures qui précèdent ou suivent la classe sur la semaine scolaire.

Toujours dans un objectif de découverte et de plaisir et afin de laisser aux enfants le temps de profiter pleinement de l'activité qu'ils auront choisi, la mairie a décidé de répartir ce mode de fonctionnement sous forme de périodes allant de vacances à vacances.

Ainsi, pour chaque année scolaire, les activités proposées se diviseront en 5 périodes :

- Période 1 : septembre à octobre
- Période 2 : novembre à décembre
- Période 3 : janvier à février
- Période 4 : mars à avril
- Période 5 : mai à juillet

### *Un contexte réglementaire :*

Les modes d'accueil collectif à caractère éducatif se déroulant sur ce temps des loisirs sont tenus d'effectuer une déclaration auprès de la direction départementale de la cohésion sociale. Ils répondent à une démarche d'accueil des familles et devient un outil au service d'une politique éducative conduite par la collectivité :

- *A la protection des mineurs accueillis,*
- *A déclarer l'accueil conformément auprès de la direction départementale de la cohésion sociale,*
- *A établir un projet éducatif,*
- *A respecter les obligations légales en matière de qualification de l'encadrement et de taux d'encadrement,*
- *Au développement de projets adaptés aux publics.*

Au-delà des spécificités émanant du ministère (déclaration, qualification de l'encadrement, projets...) d'autres conditions s'appliquent telles que les normes relatives à l'hygiène et à la sécurité des locaux.



### LE COMITE DE PILOTAGE :

Le comité de pilotage réunit l'ensemble des personnes qui participent à l'élaboration du PET ainsi qu'à sa mise en œuvre. Ce comité assure la continuité et le suivi du projet et veille au respect des engagements des différents partenaires.

Enfin, il fixe les objectifs dégagés et associe les différents projets existants sur la commune arrête le programme d'actions et définit les modalités de suivi et d'évaluation du PET.

Sa composition et la fréquence des réunions sont arrêtées d'un commun accord avec l'ensemble des partenaires concernés.

Sa composition :

- L'élu en charge du secteur,
- Le coordinateur sur service enfance,
- La directrice adjointe de l'Accueil de Loisirs
- Les directrices l'école maternelle et élémentaire
- La CAF, DDCSPP,
- Deux parents d'élèves par école (de préférence les mêmes interlocuteurs à chaque réunion)

Le service enfance éducation, en lien avec le Maire, sera l'interlocuteur des services de l'État et de tous les partenaires impliqués.

## Les orientations du PEDT

Le PEDT, élaboré par l'organisateur du secteur enfance, traduit les principes et les priorités d'une politique éducative. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale.

Le projet prend en compte la spécificité des accueils scolaires, péri et extrascolaires et porte une attention particulière portée à la socialisation et à l'épanouissement de l'enfant par :

- *La continuité et la mise en œuvre d'une politique « d'aménagement des rythmes de vie des enfants »*
- *L'objectif de cette politique est d'aider les enfants à gérer leur temps et leur espace.*
- *L'ambition de développer leur autonomie, leur socialisation et leur capacité à élaborer des projets personnels et collectifs.*

Les actions éducatives proposées sont liées à la spécificité de la connaissance enfantine ainsi qu'au développement physique, intellectuel et affectif qui permettra de :

- *Préciser la volonté de faire évoluer des acquisitions sensorielles et matrices des enfants de 3 à 12ans. Le développement de l'enfant devra s'identifier volontairement par des choix libres et autonomes de son programme sur son temps de loisirs périscolaire.*
- *Pérenniser un fonctionnement adapté à une spécificité de « Besoin, d'envie, de plaisir et de désir » en proposant une multitude d'activités artistiques, culturelles, sportives et scientifiques, adaptées aux caractéristiques de chaque enfant.*
- *Caractériser les notions de connaissance du public accueilli adapté à ses capacités corporelles et intellectuelles.*



## Les objectifs du PEDT

« L'objectif du P.E.D.T. est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative

Objectifs généraux	Objectifs Opérationnels	Support pédagogique
<b>Comprendre et respecter des règles de vie, d'hygiène, de sécurité et de santé :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées,</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide</b></li> <li><input type="checkbox"/> Développer l'épanouissement et la socialisation des enfants</li> <li><input type="checkbox"/> Proposer des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées,</li> <li><input type="checkbox"/> Découverte des saveurs alimentaires lors des repas.</li> <li><input type="checkbox"/> Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective</li> <li><input type="checkbox"/> Veiller respect par les enfants de règles d'hygiène</li> </ul>	<p><b>Le Projet éducatif</b></p> <p><b>Le Projet périscolaire</b></p> <p><b>Le projet extrascolaire</b></p>
<b>Sensibiliser au respect de l'environnement :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Proposer des activités d'éducation liées au milieu naturel, social et culturel de l'environnement local,</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne environnementale</b> (eau, déchets, compost, potager, circuit court, électricité, tri ...)</li> </ul>	<p><b>Les Projets des écoles maternelle et élémentaire</b></p>
<b>Développer les pratiques artistiques, culturelles ou sportives,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Permettre le choix des activités en proposant des modes d'inscription adaptées,</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité,</b></li> <li><input type="checkbox"/> Proposer une lecture quotidienne aux enfants avec des livres en libres accès,</li> <li><input type="checkbox"/> Proposer aux enfants des ateliers et des stages sur plusieurs séances,</li> <li><input type="checkbox"/> Coordonner et développer les fonctions cognitives (perception, attention, mémoire, motricité, langage, raisonnement (ou parfois nommé fonctions exécutives).</li> <li><input type="checkbox"/> Construction de partenariats avec des établissements culturels (Bibliothèque, musées, conservatoire ...),</li> <li><input type="checkbox"/> Développer le partenariat avec les acteurs éducatifs (les associations d'éducation populaire sportives et culturelles, les bénévoles, les agents territoriaux, les familles...)</li> </ul>	<p><b>Des Documentations pédagogiques et techniques</b> <i>(Fiches d'activités et d'animations)</i></p> <p><b>Des Formations artistiques, culturelles et sportives</b> <i>(Accéder à la connaissance)</i></p>
<b>Développer la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre en cohérence les projets d'école et le projet pédagogique périscolaire et extrascolaire,</li> <li><input type="checkbox"/> Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.</li> <li><input type="checkbox"/> Favoriser les échanges avec les différents acteurs éducatifs</li> <li><input type="checkbox"/> Construire l'engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité),</li> </ul>	

entre, d'une part, les projets des écoles et, le cas échéant, les établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire ».



## Les actions du PEDT

En fonction de leur âge et de leur vie quotidienne les enfants ne sont pas égaux devant la fatigue. Les animateurs se devront donc de prendre en compte cette diversité pour mettre en place leurs ateliers et définir leur organisation. Il est important de définir chaque année des objectifs et des moyens pour apporter un service de qualité et proposer des activités nouvelles

- Permettre de développer l'organisation et le fonctionnement d'un accueil périscolaire.
- Déterminer la volonté de rendre l'enfant acteur de ses loisirs,
- Responsabiliser l'enfant dans le choix de son programme.

Deux types d'actions seront proposés aux enfants :

Ateliers périscolaires (mercredi, matin, midi et soir) Libres ou Organisés avec ou sans préinscription	Public : 3 à 11 ans Lieux : Accueil de Loisirs, Accueils périscolaires Séances : Tous les jours de la semaine
Stages les mercredis Organisés, avec pré inscriptions	Public : 3 à 11 ans Lieux : Accueil de Loisirs, Séances : 3 à 6 les mercredis

### Les partenaires :

Seront associatifs, institutionnels et autres acteurs pour co-construire des projets d'animation de l'accueil de loisirs périscolaire et scolaire avec les équipes d'animation et des enseignants, en particulier le mercredi et sur les temps qui s'articulent autour du temps scolaire.

Les activités seront le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

La cohérence entre le programme d'activités périscolaires et le projet d'école sera recherchée progressivement.

### Les domaines d'activités

Des projets communs et complémentaires en relation avec les enseignants pourront être proposés dans le cadre d'un projet spécifique d'approfondissement scolaire destiné pour une classe de niveau :

Actions	Objectifs	
Actions 1	Initiation aux activités scientifiques et techniques	<input type="checkbox"/> Développer des possibilités de découverte scientifique <input type="checkbox"/> Comprendre un environnement scientifique et technique. <input type="checkbox"/> Mettre en pratique un certain nombre de principes simples à dominante activités scientifiques : pression, pesanteur, action/réaction, équilibre, énergie et de découvrir certaines propriétés de l'eau, d'un aimant, d'une pile... <input type="checkbox"/> Faciliter la construction expérimentale et la connaissance pour transformer la matière
Actions 2	Initiation aux activités artistiques, d'expressions et culturelles	<input type="checkbox"/> Développer la créativité et des facultés d'expression. <input type="checkbox"/> Découvrir différents moyens d'expressions scéniques, chantés et dansés <input type="checkbox"/> Sensibiliser le goût à la lecture « le ¼ d'heure du livre et du conte », <input type="checkbox"/> Proposer des ateliers libres de manipulation et d'expérimentation <input type="checkbox"/> Favoriser la pratique d'activités manuelles et culturelles <input type="checkbox"/> Offrir à l'enfant la possibilité de choisir son activité
Actions 3	Permettre l'accès aux jeux physiques et sportifs	<input type="checkbox"/> Adapter le jeu à l'âge de l'enfant, pour qu'il est toute sa valeur éducative ; <input type="checkbox"/> Renforcer l'accès à la pratique des différentes disciplines sportives <input type="checkbox"/> Apprentissage de la natation « Attestation Scolaire Savoir Nager » (ASSN) <input type="checkbox"/> Apprentissage à la pratique du vélo « Attestation de Première Education à la Route » (APER)

Actions 4	Proposer aux enfants des jeux individuels et collectifs	<input type="checkbox"/> Découverte, fabrication et pratique du jeu de société. <input type="checkbox"/> Découverte de jeux individuels, collectifs et de coopérations <input type="checkbox"/> Offrir une place privilégiée aux jeux et aux activités d'expression. <input type="checkbox"/> Favoriser le choix entre des activités individuelles et personnelles à des activités en groupe.
Actions 5	améliorer la communication et la connaissance des nouvelles technologies	<input type="checkbox"/> Se familiariser avec l'outil informatique <input type="checkbox"/> Comprendre et découvrir l'outil informatique <input type="checkbox"/> Renforcer l'apprentissage de l'outil informatique
Actions 6	Découvrir le monde du vivant : la biodiversité, la faune, la flore	<input type="checkbox"/> Comprendre le « tissu vivant » de la planète. <input type="checkbox"/> Initier les enfants à la biodiversité des espèces, des écosystèmes mais aussi des gènes. <input type="checkbox"/> Prendre conscience de la variété du vivant (couleurs, aspects, formes, tailles, origine animale ou végétale...)
Actions 7	Sensibiliser l'enfant au Développement durable	<input type="checkbox"/> Utilisation des énergies propres et éco énergétiques <input type="checkbox"/> Imaginer des façons nouvelles et novatrices pour réutiliser du vieux matériel « récup » <input type="checkbox"/> Recycler le papier, le verre, le plastique et l'aluminium <input type="checkbox"/> Eviter les sacs plastiques pour préserver la propreté et la sûreté des océans <input type="checkbox"/> Favoriser le déplacement à vélo, à pied pour préserver l'air de nos villes <input type="checkbox"/> Sensibilisation aux gestes éco-citoyens
Actions 8	Accompagner l'enfant à sa réussite scolaire	<input type="checkbox"/> Proposer une aide aux devoirs et aux leçons. <input type="checkbox"/> Renforcer le lien avec les familles, <input type="checkbox"/> Permettre d'offrir aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, <input type="checkbox"/> Élargir leurs centres d'intérêt et de valoriser leurs acquis.
Actions 9	Mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes	<input type="checkbox"/> Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, permettre à l'enfant de vivre une aventure sociale et civique. <input type="checkbox"/> Donner un "Droit de parole" aux enfants.
Actions 10	Développer l'apprentissage pédagogique de la cuis'in	<input type="checkbox"/> Favoriser des ateliers cuisines et l'alimentation durable <input type="checkbox"/> Proposer des ateliers culinaires sous une approche culturelle, expérimentale et pédagogique <input type="checkbox"/> Développer les circuits courts
Action 11	Favoriser et mutualiser des projets communs	<input type="checkbox"/> Développer la complémentarité et la cohérence éducatives (Enseignants, équipe d'animation et les familles) <input type="checkbox"/> Apporter progressivement des projets collectifs d'activités d'expressions artistiques, culturelles et sportives

### *Préparation des actions dans un cadre éducatif,*

Au sein de l'équipe, une réunion hebdomadaire est organisée.

- Les vacances scolaires : Des réunions spécifiques (les mardis, le samedi ou le soir selon la disponibilité de l'équipe) sont proposées avant chaque période de vacances
- Les mercredis et les accueils périscolaires : Des réunions hebdomadaires sont proposées (les mardis de 13h30 à 16h30) pour programmer, préparer les ateliers éducatifs sur les différents temps d'accueil.

Au sein de l'équipe de pilotage, deux réunions annuelles est organisées,

- Septembre / octobre : Une réunion sera proposée avec l'ensemble de l'équipe d'animation et des enseignants pour échanger sur les projets.
- Juin : Un bilan sera programmé pour évaluer, améliorer et proposer les actions.
- Des rencontres seront envisagées sur l'année scolaire pour le suivi des projets.

Chaque membre de l'équipe sera concerté sur l'organisation et le fonctionnement. Le personnel éducatif choisira d'accompagner l'une des actions proposées ou présentera des ateliers thématiques permettant d'enrichir le projet et d'atteindre les objectifs fixés dans un cadre collectif et constructif.

Toutes les actions seront préparées en amont, organisées avec l'ensemble du personnel éducatif, réalisées suivant la programmation élaborée lors des réunions de préparation de chaque période. Le comportement du personnel devra susciter l'adaptation, l'initiative et l'improvisation sur une situation existante.

### *Les méthodes pédagogiques*

Le projet définit un lieu où chaque enfant y trouve sa place. Cela signifie de proposer des méthodes favorisant des expressions libres, organisées sur les temps périscolaires.

Le PEDT s'engage à transmettre un savoir par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. Cela signifie des méthodes pédagogiques qui seront utilisées de façon explicative (transmission des compétences), démonstrative (montrer et expérimenter), interrogative (interroger et faire dire) et active (accompagner une action donner – savoir faire, faire faire).

## Le Fonctionnement

### *Hors mercredis - Pour un public 3 - 12 ans*

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Public	Hors mercredis	Horaires
3 - 5 ans	Lundi au Vendredi (sauf mercredi) <b>Effectif</b> : 16 à 50 enfants Encadrement : 2 à 4 animateurs (trices) <b>Temps</b> : Matin, midi et soir	7 h 15 à 8 h 50, Accueil périscolaire <b>8h50 à 11h45, Temps de classe</b> 11 h 45 à 13 h 05, Repas <b>13h15 à 16h30, Temps de classe</b> 16 h 30 à 18 h 30, Accueil périscolaire – Départ échelonné des enfants
6 - 12 ans	Lundi au Vendredi (sauf mercredis) <b>Effectif</b> : 35 à 95 enfants Encadrement : 2 à 6 animateurs (trices) <b>Temps</b> : Matin, midi et soir	7 h 15 à 8 h 50, Accueil périscolaire <b>8h50 à 12h00, Temps de classe</b> 12 h 00 à 13 h 20, repas <b>13h20 à 16h30, Temps de classe</b> 16 h 30 à 18 h 30, Accueil périscolaire – Départ échelonné des enfants

## Mercredis - Pour un public 3 - 11 ans

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif.

Public	Mercredis	Horaires
3 - 5 ans	<b>Effectif</b> : 8 à 16 enfants Encadrement : 2 animateurs (trices) et une direction <b>Temps</b> : journée et/ou demi-journée	<b>7h15</b> - Accueil des enfants / Pôle d'activités Mise en place des ateliers libres et autonomes <b>9h30</b> - activités organisées <b>12h00</b> - Repas <b>13h00</b> - Temps calme <b>14h00</b> - activités organisées
6 - 12 ans	<b>Effectif</b> : 12 à 24 enfants Encadrement : 2 animateurs (trices) et une direction <b>Temps</b> : journée et/ou demi-journée	<b>16h30</b> - Goûter <b>17h00 - 18 h 30</b> - Départ des enfants / pôle d'activités Mise en place des ateliers libres et autonomes <b>Départ échelonné des enfants</b>

## Les moyens Humains

L'équipe communale est composée de personnel qualifié selon les taux d'encadrement fixés par le Ministère de la Jeunesse et des Sport et des professionnels de l'éducation.

### Taux d'encadrement

L'ensemble du personnel permanent répond aux exigences réglementaires en matière de qualification, les taux d'encadrement faisant l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative et apporter un confort pédagogique en situation d'animation. Les ratios d'encadrement sont renforcés dans la limite des taux d'encadrement en fonction de l'activité et du secteur d'accueil.

	Mercredis	Matin-Midi-Soir	Vacances scolaires
Moins de 6 ans	1 pour 10	1 pour 14	1 pour 8
Plus de 6 ans	1 pour 14	1 pour 18	1 pour 12

Les animateurs diplômés, stagiaires ou non diplômés seront responsable de ces groupes au regard du taux d'encadrement prévu et responsable de l'ensemble des enfants accueillis

### Le personnel et les intervenants

Le personnel communal	Les intervenants extérieurs
Le personnel de la filière animation est composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un coordinateur (Diplômé BPJEPS), il assure l'organisation et le fonctionnement du secteur,</li> <li>→ Une directrice adjointe (Diplômé BAFD et BAFA), qui assure la direction et l'animation pédagogique du secteur</li> <li>→ 4 animateurs (Diplômé BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS stagiaire), ils assurent l'encadrement et les activités éducatives. Ils sont répartis en</li> </ul>	Certain nombre d'associations et de professionnels extérieurs à Sainte-Feyre seront sollicités pour organiser des activités spécifiques et complémentaires par la programmation de stages et d'ateliers artistiques, culturels et sportifs.

- fonction des besoins et nécessités du service.
- 3 Atsem (Diplômé BAFA, CAP petite enfance), ils assurent l'encadrement et les activités éducatives périscolaires et scolaires. Ils sont répartis en fonction des besoins et nécessités du service.
  - 1 Agent administratif qui assure l'animation de la bibliothèque,
  - 1 agent du service restauration qui assure le service à table des enfants de moins de 6 ans

## Les moyens Matériels

Concevoir autrement la gestion matérielle d'un ou plusieurs ateliers nécessite une attention particulière dans l'organisation.

L'Accueil Péri Educatif propose donc un moyen d'alléger au maximum cet aspect, au moment de l'activité, en aménageant son espace d'accueil, en préparant préalablement l'atelier, seul ou en équipe, éventuellement en y associant les enfants, dans la perspective d'une pratique autonome de l'activité. Il s'agit de ne plus renoncer à un atelier parce qu'on manque de temps pour installer ou rechercher le matériel nécessaire et avoir une bonne gestion des matériels et des fournitures utiles pour ces ateliers.

Les espaces éducatif – Accueil péri et extrascolaire :	Les espaces éducatif – Ecole maternelle et élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'accueil de Loisirs et des espaces rénovés et agrandi (habilité en 2020),</li> <li>→ 1 Algéco,</li> <li>→ La Mairie (1 salle bibliothèque),</li> <li>→ La restauration scolaire,</li> <li>→ 5 espaces sanitaires, 1 douche</li> <li>→ 1 Dortoir,</li> <li>→ 2 espaces administratifs,</li> <li>→ 1 espace moins de 6 ans,</li> <li>→ 1 espace plus de 6 ans,</li> <li>→ 1 espace polyvalent (Chapelle)</li> <li>→ 1 régie intérieure (matériel),</li> <li>→ 1 Régie extérieure (garage)</li> <li>→ L'espace extérieur clôturé à l'école élémentaire</li> <li>→ Le Gymnase.</li> <li>→ La salle des fêtes (2 espaces)</li> <li>→ Espace naturel (extérieur)</li> <li>→ <u>2 mini bus pour les transports</u></li> </ul>	<p><b>Maternelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'école maternelle (salle de motricité),</li> <li>→ 1 espace extérieur clôturé avec une structure de jeu à l'école maternelle,</li> <li>→ 3 classes de niveau,</li> <li>→ 1 bloc sanitaire, 1 douche</li> <li>→ 1 régie intérieure (matériel).</li> </ul> <p><b>Elémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'école élémentaire (salle informatique, bibliothèque et la salle motricité),</li> <li>→ 2 blocs sanitaires</li> <li>→ 5 Classes de niveau</li> <li>→ 1 classe pour les arts plastiques</li> </ul>

## Les moyens Financiers

### *La collectivité*

Ces moyens permettront d'organiser et de financer sur une période déterminée les actions éducatives de l'Accueil de Loisirs élémentaire en fonction des budgets attribués à la réalisation d'activités. Les fonds comprennent les salaires et les charges sociales du personnel communal, et les dépenses de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Les dépenses pourront être allouées à des associations et des intervenants professionnels associés au projet. D'autre part, la commune met à disposition l'effectif nécessaire en personnel communal.

### *Les autres financements disponibles (CAF, MSA, CD)*

Une prestation de service est accordée à la collectivité. La signature d'une convention d'objectifs et de financement entre le gestionnaire de l'accueil et la Caf selon Les différentes modalités de tarification aux familles

- Facturation à la journée et/ou ½ journée : Etablissement d'une facture qui précise le tarif journée/demi-journée et le nombre de journées/ demi-journées facturées
- Facturation au forfait : Paiement à la présence sur les différents temps d'accueil (matin, midi et soir) et établissement d'une facturation mensuel

L'accueil périscolaire est facturé aux familles périodiquement en fonction des cadres d'activités fréquentés par l'enfant (différentes formules), à partir d'une tarification ayant fait l'objet d'une délibération par le conseil municipal.

## L'évaluation du PEDT

L'évaluation du projet permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien des différents temps éducatifs en référence aux orientations de la collectivité. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation et les enseignants seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe d'encadrement et du comité de pilotage.

<input type="checkbox"/> Réunion de rentrée scolaire,	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en évidence et proposer une offre éducative commune</li> <li>→ Concertation avec le comité de pilotage</li> <li>→ Programmation des projets (actions possible)</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Evaluer le dispositif,	→ Concertation et suivi des ateliers
<input type="checkbox"/> Bilan du projet instauré,	→ Programmation, réalisation, évaluation et perspective du projet

Dans le but d'améliorer le dispositif, l'évaluation des actions porteront sur 3 modalités (critères, indicateurs, outils) qui peuvent différer selon les objectifs fixés et le moment de l'action.

- Présentation **des critères** : choix des objectifs et des projets pertinents dont les résultats sont mesurables,
- Définition **des indicateurs** : de réussite pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs,
- Proposer **des outils** permettant d'évaluer les actions et de les analyser périodiquement.

Le bilan final du dispositif, permettra d'estimer :

- la motivation des enfants à participer
- L'investissement des enfants sur les ateliers proposés ou présentés,
- Les résultats qualitatifs et quantitatifs des actions
- la pertinence pédagogique et technique du projet éducatif territorial
- les perspectives du projet

La démarche doit permettre le questionnement sur le mode de fonctionnement, la discussion, les échanges nécessaires à l'orientation des objectifs et à la collecte de données qui pourront faire évoluer les pratiques.